DÉCISION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT (CAEDBE)

Doc. EX.CL/1209(XXXVI)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du Rapport du Comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant;

2. **FÉLICITE** le Comité pour le travail effectué en matière de suivi de la mise en œuvre de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant;

3. **SALUE** l'initiative du CAEDBE de conduire la célébration du 30e anniversaire de l'adoption de la Charte africaine des enfants en l'an 2020; et **PRIE INSTAMMENT** les États membres de l'Union africaine de prendre les mesures concrètes pour commémorer l'anniversaire en 2020 et intensifier leur effort pour assurer la mise en œuvre intégrale de la Charte africaine des enfants;

4. **ENCOURAGE** les États membres qui n'ont pas encore ratifié la Charte africaine sur les droits de l'enfant à envisager de le faire;

5. **ENCOURAGE ÉGALEMENT** les États membres qui ont émis des réserves sur l'application des dispositions particulières de la Charte africaine des enfants à retirer leurs réserves ;

6. **SE FÉLICITE** des États parties qui ont soumis leurs rapports sur la mise en œuvre de la Charte africaine des enfants et **DEMANDE** aux États parties qui n'ont pas encore soumis leurs rapports d'accélérer le processus de soumission de leurs rapports;

7. **ADOPTE** le thème de la Journée de la Charte africaine (DAC) 2021: 30 années après l'adoption de la Charte: accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2040 pour une Afrique apte pour ses enfants et **ENCOURAGE** les États membres de commémorer la DAC et de faire rapport de la mise en œuvre des recommandations du Comité;

8. **DEMANDE** aux États membres de lutter contre l'Exploitation sexuelle en ligne des enfants (OCSE), et d'intensifier leurs efforts pour protéger les enfants des risques potentiels auxquels ils sont exposés en ligne, d'initier des ripostes au niveau national des multi-intervenants pour protéger les droits des enfants dans les cyber espaces;

9. **DEMANDE** à la Commission de parachever le processus de nomination de l'Envoyé spécial sur la CAAC d'ici à la fin 2020 à la lumière de la décision Assembly/AU/Dec.718 (XXXII);

10. **RAPPELLE** la Décision Assembly AU/Dec.737 (XXXII) qui a adopté l'Initiative Saleema de mettre fin à la Mutilation génitale féminine (MGF) et invite les États membres à mobiliser les ressources nécessaires pour éliminer la MGF et d'autres normes et pratiques sociales traditionnelles, renforcer les cadres politiques et législatifs pour la protection des femmes et des filles contre la MGF, ainsi qu'améliorer l'allocation des ressources financières durables et les données pour l'élimination de cette pratique ;

11. **SE RÉFÈRE** à la Décision du Conseil No. Ex. CL/Dec.977 (XXXI)) en adoptant l'Agenda de l'Afrique pour les enfants en 2040: Promouvoir une Afrique Apte pour les Enfants » comme le document de l'Union et **PRIE INSTAMMENT** les États membres à œuvrer, en vue de la mise en œuvre complète de l'Agenda;

12. **DEMANDE** aux CER de collaborer étroitement avec le CAEDBE en vue de la création d'un mécanisme harmonisé de protection de l'enfant par la création des cadres normatifs et institutionnels requis;

13. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement de l'Érythrée pour l'accueil de l'atelier régional sur la popularisation de l'Agenda 2040 et l'étude sur les « Enfants en déplacement » pour les régions du Nord et de l'Afrique de l'Est;

14. **EXPRIME ÉGALEMENT** sa gratitude au gouvernement égyptien pour la réussite de la tenue de la quarante-sixième session ordinaire du CAEDBE**;**

15. **PREND NOTE** du processus en cours du déménagement du Secrétariat de du CAEDBE au Royaume du Lesotho, **PRIE** la Commission de prendre les mesures nécessaires pour répondre aux besoins en ressources humaines et financières du Secrétariat du CAEDBE conformément aux procédures applicables; et conformément à la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1010 (XXXIII), **DEMANDE** au Gouvernement du Royaume du Lesotho et à la Commission de l'UA de faciliter la délocalisation du Secrétariat du CAEDBE.